

MENTIONS D'INFORMATION



Conformément à l'article 12 du règlement général pour la protection des données, le responsable du traitement prend des mesures appropriées pour fournir toute information concernant le traitement à la personne concernée d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples.

Les informations recueillies, par ce présent formulaire vous concernant, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide dans le cadre du Fonds de solidarité d'urgence aux artistes. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la mission d'intérêt public du Conseil Départemental de la Guadeloupe et du Conseil Régional de Guadeloupe.

Les données enregistrées ainsi que les informations que vous avez librement fournies sont celles liées à votre demande d'aide dans le cadre du Fonds de solidarité d'urgence aux artistes.

Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.
Les informations à caractère personnel collectées sont destinées aux services instructeurs du Conseil Départemental de la Guadeloupe et du Conseil Régional de Guadeloupe.

Cette démarche s'intègre aux dispositions de prévention de la fraude et peut faire l'objet d'une analyse particulière par les services de la Direction Générale Adjointe de l'Insertion du Conseil Départemental.

Les données enregistrées sont conservées 2 ans à compter du versement de l'aide par les services financiers du Conseil Départemental de la Guadeloupe et du Conseil Régional de Guadeloupe sur le compte bancaire de la personne qui sollicite l'aide conformément à l'Article 6-5° de la loi n°78-17 modifiée.

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande.

L'ensemble des données signalées par un (*) est obligatoire. Toute réponse partielle peut entraîner un retard dans le traitement de votre dossier.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, modifiée, et au "Règlement Général sur la Protection des Données" (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez vous opposer à la collecte des données vous concernant conformément au cadre réglementaire précité.

Toute correspondance doit être adressée, en justifiant de votre identité, au Délégué à la protection des données du Conseil Départemental de la Guadeloupe ou du Conseil Régional de Guadeloupe aux adresses suivantes :

Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
Boulevard du Gouverneur Félix Eboué
97100 Basse-Terre
Mail : dpo@cg971.fr

Président du Conseil Régional de Guadeloupe
Avenue Paul Lacavé
97100 BASSE TERRE
Mail : Dpo@regionguadeloupe.fr

Vous pouvez également adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex ou sur www.cnil.fr